

## LE COUPLE FRANCO-ALLEMAND, CŒUR DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE (1962-2012)

### Document n°1, À Reims en 1962, la réconciliation symbolique<sup>1</sup>.



Dans ses Mémoires, le général de Gaulle expliquera le choix de Reims, «symbole de nos anciennes traditions, mais aussi théâtre de maints affrontements des ennemis héréditaires depuis les anciennes invasions germaniques jusqu'aux batailles de la Marne. A la cathédrale, dont toutes les blessures ne sont pas encore guéries, le premier Français et le premier Allemand unissent leurs prières pour que, des deux côtés du Rhin, les œuvres de l'amitié remplacent pour toujours les malheurs de la guerre ».

### Document n°2, le traité de l'Élysée, 22 janvier 1963.

« Les deux gouvernements se consulteront avant toute décision, sur toutes les questions importantes de politique étrangère et, en premier lieu, sur les questions d'intérêt commun, en vue de parvenir autant que possible, à une position analogue (...). Cette consultation portera entre autre sur les sujets suivants : problèmes relatifs aux communautés européennes et à la coopération politique européenne ; relation Est-Ouest, à la fois sur le plan politique et sur le économique ; affaires traitées au sein de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et des diverses organisations internationales auxquelles les deux gouvernements sont intéressés, notamment le Conseil de l'Europe (...).

Dans le domaine de l'éducation, l'effort portera principalement sur les points suivants. [Pour] l'enseignement des langues, les deux gouvernements reconnaissent l'importance essentielle que revêt pour la coopération franco-allemande la connaissance, dans chacun des deux pays, de la langue de l'autre. Ils s'efforceront, à cette fin, de prendre des mesures concrètes en vue d'accroître le nombre des élèves allemands apprenant la langue française et celui des élèves français apprenant la langue allemande ».

Traité sur la coopération franco-allemande, dit traité de L'Élysée, 22 janvier 1963.

---

<sup>1</sup> Le 8 juillet 1962, Konrad Adenauer et Charles de Gaulle assistent à un office dans la cathédrale de Reims, ville symbole des destructions de la Grande Guerre. En septembre 1962, le président français se rend en visite officielle en Allemagne.

**Document n°3, Verdun, un lieu de mémoire franco-allemand.**



Le 22 septembre 1984, le président François Mitterrand et le chancelier allemand Helmut Kohl rendent hommage aux morts des deux guerres mondiales à Verdun<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> "L'Europe est notre patrie commune... Nous nous sommes réconciliés. Nous nous sommes compris. Nous sommes devenus des amis" déclarent ensemble le Président français et le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne à Douaumont. François Mitterrand et Helmut Kohl se rencontrent en effet sur les champs de bataille de Verdun pour sceller la réconciliation entre les deux peuples. Pour rendre hommage aux morts des deux guerres mondiales, ils participent à plusieurs cérémonies au cimetière militaire allemand de Consenvoye et au cimetière national français de Douaumont. Cette visite s'inscrit dans un contexte particulier : d'une part, la célébration du 70e anniversaire du début de la guerre de 1914, d'autre part, après les fortes tensions qui ont opposé la France et l'Allemagne au début des années 1980 au sujet des politiques économiques à mettre en œuvre pour sortir de la crise, l'année 1984 s'inscrit dans une période très fructueuse de rapprochement entre les deux pays : en 1983, François Mitterrand a soutenu la décision du gouvernement Kohl d'autoriser le déploiement de nouveaux missiles nucléaires américains en Allemagne de l'Ouest pour faire face à la menace soviétique. En 1984, les diplomatie française et allemande travaillent de concert à la préparation d'une nouvelle phase de la construction européenne qui verra le jour l'année suivante avec le projet d'Acte unique. Enfin, les cérémonies de Verdun s'inscrivent dans la mythologie européenne qui célèbre les couples franco-allemand : en janvier 1963, Adenauer et de Gaulle signent le traité franco-allemand de l'Élysée. Le couple mythique Adenauer-De Gaulle devient une référence. Lui succède le couple Giscard d'Estaing-Schmidt, qui permet le rapprochement monétaire des pays européens et l'élection du Parlement européen au suffrage universel. Mitterrand et Kohl doivent s'affirmer à leur tour. (<http://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu00202/ceremonies-franco-allemandes-a-verdun.html>).

**Document n°4, un message franco-allemand à l'origine du traité de Maastricht.**

« Dans notre message commun du 18 avril 1990, nous avons souligné que, en raison des bouleversements en Europe, de la réalisation du marché intérieur et de l'union économique et monétaire, il était nécessaire d'accélérer la construction politique de l'Europe des Douze et, conformément aux objectifs de l'Acte Unique, de transformer l'ensemble des relations entre les États membres en une union européenne et de la doter des moyens d'action nécessaires. (...) Nous souhaitons que la conférence intergouvernementale définisse les bases et les structures d'une union politique forte et solidaire, proche du citoyen, engagée dans la voie que trace sa vocation fédérale. A cette fin, nous formulons les propositions suivantes :

1. En ce qui concerne les compétences de l'union et de la Communauté, nous proposons qu'elles soient approfondies et élargies, notamment en ce qui concerne l'environnement, la santé, la politique sociale, l'énergie, la recherche, et la technologie, la protection des consommateurs. Certaines questions actuellement traitées dans un cadre intergouvernemental pourraient entrer dans le champ d'action de l'Union (...).
2. Nos propositions sur la légitimité démocratique portent notamment sur les points suivants. [D'abord] la citoyenneté européenne : le traité devrait définir les fondements et conditions de l'instauration d'une véritable citoyenneté européenne, en particulier sur la base des propositions faites par le gouvernement espagnol. [Ensuite] les pouvoirs du parlement : les procédures actuelles seraient renforcées dans le sens d'une codécision du Parlement européen pour les actes de nature véritablement législative (...).
3. Quant à la politique étrangère et de sécurité commune, elle aurait vocation à s'étendre à tous les domaines (...). De plus l'union politique devrait inclure une véritable politique de sécurité commune, qui mènerait à terme à une défense commune ».

Message conjoint de François Mitterrand et Helmut Kohl adressé au président en exercice du Conseil européen, Paris, 6 décembre 1990.

**Document n°5, en 2003 les députés français et allemands siègent ensemble.**

« Ensemble, nous célébrons l'acte par lequel, le 22 janvier 1963, deux hommes d'Etat, deux visionnaires, le Chancelier Konrad Adenauer et le général de Gaulle, ont scellé la réconciliation de nos peuples et les ont engagés dans une communauté de destin au service de la paix. Aujourd'hui, nous leur rendons hommage. Nous mesurons le chemin parcouru. Et nous voulons, sur leur exemple, aller plus loin dans l'entente de nos deux pays, au service de l'Europe. (...)

Désormais Versailles, qui a tant marqué notre mémoire collective, symbolisera la fraternité entre l'Allemagne et la France et, au-delà, celle de notre continent tout entier. Voilà, Mesdames et Messieurs, le sens de votre présence, en cet instant solennel où Allemands et Français veulent rappeler la vocation de leur réconciliation et de leur amitié, les enjeux de leur union, leurs ambitions pour l'avenir. (*Applaudissements.*) Ce 22 janvier 1963, l'Allemagne et la France ont tourné définitivement la page des heures terribles. Elles l'ont fait, emmenées par la volonté et la conviction de deux hommes pétris du caractère de nos peuples et déterminés à donner un nouveau sens à l'Histoire. (...)

L'Europe, il appartenait au premier chef à l'Allemagne et à la France de lui montrer le chemin sur la base de l'union de nos deux peuples. Seuls le Chancelier fédéral et le général de Gaulle pouvaient forcer le cours des choses. L'extraordinaire conjonction de ces deux destins singuliers devait décider du nôtre. En quarante années, la réconciliation franco-allemande a été une histoire exemplaire. Surmontant les obstacles et les hésitations, la coopération entre nos deux pays est devenue une réalité chaque jour plus dense. Et en quarante

années, chaque étape décisive en Europe a été franchie grâce à cette force motrice que constituent l'Allemagne et la France. Les liens se sont multipliés, sous l'autorité et l'impulsion des hommes qui, en Allemagne et en France, ont pris le relais : Georges Pompidou et Willy Brandt, Helmut Schmidt et Valéry Giscard d'Estaing, François Mitterrand et Helmut Kohl, et vous-même, Monsieur le Chancelier, avec lequel, depuis près de cinq ans, j'ai le privilège de partager cette responsabilité qui est aussi une ardente obligation. Doit-on rappeler les avancées formidables réalisées par l'Europe grâce aux impulsions données par le moteur franco-allemand ? La liberté de circulation des Européens dans un espace commun créé par les accords de Schengen. La liberté des échanges dans un grand marché unique. La naissance de l'Europe de la défense, avec la brigade franco-allemande puis le Corps européen. Et enfin notre monnaie, l'euro, projet inouï par son audace, qui donne à l'Europe une dimension dont elle n'a en réalité pas encore pris pleinement conscience. Ces progrès de l'Europe se sont nourris d'une confiance franco-allemande qui a permis une meilleure connaissance de l'autre. Sept millions de jeunes ont déjà pris part à des échanges dans le cadre de l'Office franco-allemand pour la jeunesse. L'Université franco-allemande a créé un même espace pour les étudiants. La chaîne de télévision *Arte*, c'est vrai, Monsieur le Chancelier, appartient désormais à l'environnement familial de nos compatriotes. Des liens humains d'une extraordinaire densité se sont noués à travers tous les jumelages entre nos villes, nos départements, nos régions mais aussi entre nos écoles et nos associations.

Notre lien s'appuie sur une relation économique inégalée, dans les échanges comme dans les investissements. Nous sommes l'un pour l'autre le premier partenaire. Ensemble, nos entreprises ont mis en place des pôles industriels et des coopérations d'envergure mondiale qui hissent l'Europe au premier rang. Je pense par exemple aux secteurs aéronautique et spatial. C'est donc tout un faisceau de références communes qu'Allemands et Français ont construit au cours des quarante dernières années. La relation franco-allemande ne ressemble à nulle autre. En même temps, elle nous oblige pour l'avenir.

Monsieur le Chancelier, Mesdames et Messieurs, le moment est venu de donner un nouveau souffle au pacte fondateur entre nos deux pays. Un pacte renouvelé, pour engager plus avant nos deux peuples et raviver la foi franco-allemande ! Un pacte pour répondre aux défis que nous lance la recomposition du paysage et des équilibres européens ! Le mois dernier, à Copenhague, nous avons ouvert une nouvelle page d'Histoire, celle des retrouvailles de la famille européenne, que le XX<sup>ème</sup> siècle avait déchirée. L'an prochain, nous accueillerons ces peuples qui sont une partie de nous-mêmes. Ils nous apporteront leur goût de la liberté et l'ardeur de leurs espérances. A Copenhague, nous revenions au rêve des pères fondateurs et puisions aux sources mêmes de notre projet européen, un projet destiné à enraciner la paix, la démocratie et la stabilité sur l'ensemble de notre continent. Cette Europe retrouvée, plus riche de sa diversité mais aussi plus hétérogène, aura besoin plus que jamais du moteur franco-allemand. Ce vaste ensemble de 450 millions d'habitants sera confronté à des risques et à des défis pour sa cohésion et pour son équilibre. Il devra se trouver un centre de gravité. Plus que jamais, nos deux pays doivent être, dans l'Union, bien davantage que deux simples partenaires. La voix du couple franco-allemand doit s'élever pour proposer et innover, pour ouvrir un chemin à cette nouvelle Europe. Notre vision européenne nous a permis de transcender nos différences. (...) L'expérience prouve que, lorsque Berlin et Paris se mettent d'accord, l'Europe peut avancer ; s'il y a divergence, l'Europe marque le pas. (*Applaudissements.*)

(...) Demain encore, nous saurons trouver les solutions équilibrées que, dans beaucoup de domaines, nos deux pays ont vocation à définir et à proposer à leurs partenaires. Ce rôle moteur, nous entendons naturellement l'exercer au service du projet européen. Dès l'été 2000, Allemands et Français ont pressenti que le temps était venu d'une Constitution pour l'Europe. C'est de l'Allemagne et de la France que sont issues les premières idées, les premières propositions. Le mot même de Constitution faisait alors frémir ou soulevait l'enthousiasme. Aujourd'hui, toute l'Europe travaille à l'élaboration d'un traité constitutionnel. Un

texte auquel chaque citoyen de l'Union pourra se référer. Un texte qui exalte les principes et les valeurs qui nous unissent et qui fixe son cap au grand vaisseau de l'Europe. C'est la mission dont s'acquittent avec passion, mais aussi sagesse et expérience, les membres de la Convention sur l'avenir de l'Europe que préside M. Valéry Giscard d'Estaing. Les questions essentielles y sont posées. Celle de l'architecture institutionnelle qui doit conférer davantage de stabilité, de visibilité et d'influence à l'Union. Celle de l'adhésion et de la mobilisation des citoyens de l'Europe dans la construction de l'Union. La question des responsabilités respectives exercées par les nations et les institutions européennes. Celle de l'extension de l'Union et de ses limites. Celle enfin du rôle que doit jouer l'Europe sur la scène internationale. Notre travail commun au sein de la Convention illustre cette détermination à construire l'Europe de demain. Le Chancelier et moi-même avons ainsi transmis la semaine dernière une proposition sur l'architecture institutionnelle de l'Union. Là encore la confrontation des idées a permis de faire émerger une proposition susceptible, nous l'espérons, de rallier un large consensus. Chacun a fait un pas important en direction de l'autre, avec le souci partagé de préserver l'équilibre originel des institutions européennes tout en renforçant la légitimité politique de chacune d'entre elles. Cette contribution commune confère davantage de visibilité au Conseil européen grâce à la continuité et la stabilité de sa présidence ; elle conforte parallèlement l'autorité de la Commission, qui doit incarner l'intérêt général européen, grâce à l'élection de son président par le Parlement européen. L'Europe doit continuer à se construire selon un modèle institutionnel singulier, celui d'une union des peuples et d'une union des Etats, équilibre parfaitement illustré par le concept de fédération d'Etats-nations. La question aujourd'hui n'est plus de choisir entre une approche communautaire et une démarche intergouvernementale, entre plus ou moins de fédéralisme, entre plus ou moins de souveraineté. La vraie question est de savoir comment donner concrètement à l'Europe la capacité et les moyens d'agir et d'être davantage au service des citoyens à travers des institutions plus légitimes, plus efficaces et plus incarnées. (*Applaudissements.*)

(...) Il est urgent que l'Europe s'impose comme un acteur international. Elle est aujourd'hui un exemple pour tous ceux qui refusent la fatalité de la guerre. Son rêve n'est pas une vaine gloire, dont elle a épuisé les illusions, mais de mettre sa puissance au service de la paix. (*Applaudissements.*) Elle incarne une ambition pour l'humanité. Une Europe capable d'agir, y compris dans le domaine militaire, est nécessaire à l'équilibre du monde.

Fortes de cette conviction, l'Allemagne et la France ont proposé à la Convention la création d'une Union européenne de sécurité et de défense qui, face aux risques et aux menaces de toute nature, inscrirait la sécurité commune et la solidarité dans le traité constitutionnel. Cette Union contribuerait également au renforcement du pilier européen de l'Alliance, illustrant ainsi la complémentarité et la compatibilité de nos engagements dans l'Union européenne et dans l'Alliance atlantique. Nos pays ont également proposé d'étendre au domaine militaire la possibilité de nouer des coopérations renforcées, de rapprocher encore leur vision de la sécurité en procédant à une analyse commune de la menace, de mettre en œuvre enfin une véritable politique d'armement. Ensemble, nous pouvons coopérer encore davantage avec nos partenaires européens, prêts à aller de l'avant, pour mettre à disposition de l'Union européenne les moyens dont elle a besoin. Le monde est confronté à des situations de crise, hélas ! sur l'ensemble des continents. Je pense bien sûr à l'Irak. C'est là un défi majeur. La guerre n'est pas inévitable. (*Applaudissements.*) Le seul cadre d'une solution légitime est celui des Nations unies. (*Applaudissements.*) La France et l'Allemagne, en présidence successive du Conseil de sécurité, mènent une concertation étroite et exemplaire pour donner toutes ses chances à la paix. (*Applaudissements.*)

(...) L'Europe doit représenter pour ses citoyens une force de progrès. Dans le grand mouvement de la mondialisation qu'évoquait tout à l'heure le Chancelier, elle les protège et pèse de toute son influence pour que des règles encadrent la libéralisation des échanges. C'est au nom d'une responsabilité éthique que

l'Allemagne et la France font campagne pour l'interdiction universelle du clonage humain. (*Applaudissements.*) C'est pour les générations futures que nous militons en faveur d'une organisation mondiale de l'environnement. Nous devons promouvoir ensemble un modèle économique et social proprement européen, fondé sur l'équilibre entre, d'un côté, l'initiative et la responsabilité individuelles, de l'autre, la protection sociale et la nécessaire solidarité nationale.

Enfin, l'Europe doit être un véritable espace de liberté, de sécurité et de justice pour tous les citoyens. Face au terrorisme, à la criminalité organisée et à tous les trafics, renforçons notre coopération policière et judiciaire et dotons l'Europe des moyens d'action nécessaires pour relever ces défis. Un champ immense et neuf s'ouvre à l'Union européenne. L'Allemagne et la France doivent le défricher ensemble. Elles devront, chaque fois que possible, mobiliser tous leurs partenaires de l'Union et, s'il le faut, entraîner ceux qui ont la volonté d'agir dans des coopérations permettant d'aller plus vite et plus loin. Nos deux pays qui, par principe, participent déjà à toutes ces avant-gardes, constitueront naturellement le cœur du « groupe pionnier » que j'appelais déjà de mes vœux, voici trois ans devant le Bundestag.

Aujourd'hui, le Chancelier et moi-même invitons nos deux peuples à proclamer leur volonté de poursuivre la main dans la main l'aventure européenne. La déclaration commune, que nous avons adoptée ce matin, et que nous vous présentons à l'occasion de ce 40<sup>ème</sup> anniversaire, témoigne de notre vision partagée de l'avenir de l'Europe et de nos convictions pour une Union plus forte, plus démocratique et plus solidaire ».

Jacques Chirac, discours prononcé devant les députés français et allemands réunis à Versailles, 22 janvier 2003.

#### **Document n°6, des relations franco-allemandes parfois tendues.**

A ceux qui voulaient croire que la chute du mur de Berlin ne changerait rien à la construction européenne et qu'une Allemagne unie, toujours plus européenne, succéderait à l'ancienne nation divisée, la réalité d'aujourd'hui pose quelques questions. A l'analyse de Peter Sloterdijk, selon laquelle l'Allemagne a rejoint la culture des vainqueurs de 1945, au terme d'un processus courageux et difficile, l'actualité oppose plusieurs interrogations.

Réticences vives devant tout gouvernement économique de la zone euro, opposition réelle de l'opinion allemande aux plans de sauvegarde de la Grèce, de l'Irlande et du Portugal, ou au renforcement du Fonds de soutien européen, abstention au Conseil de sécurité sur la résolution 1973 concernant l'intervention en Lybie, et refus d'y participer... La liste est longue des sujets pour lesquels l'Allemagne a fait prévaloir ses vues propres sur des intérêts communautaires ou politico-humanitaires.

Nouvel épisode en cours : un rapport du conseil scientifique placé auprès du Parlement vient de mettre en garde les députés au Bundestag contre l'acceptation d'un programme de soutien au sein de la zone euro : « *En admettant le principe d'une garantie financière [en faveur d'autres Etats], on déclencherait un processus débouchant sur l'obligation de verser des sommes très élevées, sans que le Parlement ait un pouvoir de décision en la matière* ». De son côté, la Cour fédérale des comptes estime que le gouvernement ne peut de sa propre autorité faire des concessions d'aussi grande portée. « *Tous les engagements concernant les modalités et le niveau de la participation allemande au Fonds de soutien sont subordonnés à une autorisation parlementaire* » non prévue dans l'accord donné par la chancelière aux instances de l'Union. On se souvient que la Cour constitutionnelle de Karlsruhe, le 30 juin 2009, avait été particulièrement vigilante sur ce point, en stipulant que tout engagement nouveau de l'Allemagne (par exemple les clauses « passerelles ») devait être soumis à un vote express du Parlement. Cette décision, dont une note de la Fondation Res Publica avait souligné l'importance, n'a pas fini de produire ses effets.

En réalité, ces éléments doivent s'inscrire dans une perspective longue, marquée par le fait que l'Allemagne

parvient le plus souvent à imposer ses choix en Europe : la reconnaissance unilatérale de la Croatie, ouvrant la boîte de Pandore des guerres yougoslaves, l'empressement pour l'élargissement à l'Est, tandis que l'Union de la Méditerranée était écartée et paralysée. Au plan institutionnel, le rejet par le peuple français du projet de Constitution, fut balayé du revers de la main par un traité de Lisbonne tout entier inspiré des vues de notre partenaire d'outre Rhin. Au plan économique, les excédents commerciaux allemands sont pour leur majorité réalisés en Europe, où les déficits commerciaux des voisins de l'Allemagne assurent sa prospérité. Au plan monétaire, le taux de change euro-dollar, adapté aux exportations allemandes, est mortifère pour l'industrie française, italienne, espagnole. A la politique américaine de relance, s'oppose la politique allemande de réduction des dépenses publiques. En maints domaines, l'Allemagne est tentée par faire cavalier seul (1).

Faut-il en déduire que Berlin tourne le dos aux solidarités européennes, se trouve tentée par les voies obscures du *Sonderweg* ? Certains n'hésitent pas à le murmurer, soit dans l'amitié (2), soit dans l'outrance (3). A la vérité, il faut admettre que l'Allemagne d'après 1989 est et sera différente de l'Allemagne de Bonn, il s'agit de le comprendre et de s'organiser en fonction de cette réalité.

Or Berlin est encouragé dans l'égoïsme national par deux facteurs préoccupants. La faiblesse française, qui en acceptant le Pacte de compétitivité a assumé les contraintes allemandes (endettement, déficit...) alors que nos exigences, ne serait-ce qu'en raison de notre démographie, sont différentes et que notre besoin de croissance ne doit pas être entravé par une cure d'austérité inadaptée. L'amitié franco-allemande ne peut se fonder ni sur l'alignement, ni sur l'incompréhension des réalités allemandes.

L'erreur d'architecture dans la construction de la zone euro, qui pousse nos deux pays l'un contre l'autre, en transformant nos besoins contraires en rivalités. Ce qu'une monnaie commune aurait encouragé, une monnaie unique le dissout. L'Europe de Maastricht et Lisbonne nous pousse exactement là où nous ne voulions pas aller : la confrontation des nations.

C'est en refondant l'Europe qu'on pourrait concilier les intérêts d'une Allemagne redevenue puissance « normale » et par ailleurs exemplaire sur le plan démocratique, et les intérêts de la France – plus généralement ceux des autres Etats européens. Dans l'architecture actuelle de l'Europe, nous sommes voués à nous opposer sans cesse, et l'épreuve de force économique et politique est devant nous. Dans une autre configuration, celle d'une Europe européenne respectueuse des nations qui la composent, nous pourrions réussir à articuler nos intérêts et nos spécificités, les dépasser, éviter la marginalisation de l'Europe dans le monde nouveau qui émerge. Disposer d'un plan B et ne rien tenir pour indépassable – que ce soit pour l'euro ou pour les institutions –, telles sont comme toujours les clés d'un bon rapport politique. La relation franco-allemande étouffée : il est urgent de la refonder sur des bases saines.

1) On ne vise pas ici sa décision concernant la Lybie, où l'Allemagne se trouve aux côtés de la Russie, du Brésil, de l'Inde, de la Chine, notamment, et où « l'isolement » paraît occidentalo-centré.

2) Christine Lagarde : « L'Allemagne a effectué un travail énorme au cours de ces dix dernières années pour mettre la pression sur les coûts du travail (...) mais je ne crois pas que ce soit un modèle viable sur le long terme »

3) Bernard-Henri Lévy à propos du vote au Conseil de sécurité sur la résolution 1973 : « Il y avait le principe que quelque chose comme le national-socialisme ne devait plus jamais se produire. Plus jamais de crimes contre l'humanité. Merkel et Westerwelle ont rompu ce pacte. »

Fondation Res Publica<sup>3</sup>, 18 Avril 2011, relayé par le journal *Le Monde* le 20 avril 2011.

---

<sup>3</sup> La Fondation Res Publica a été créée en décembre 2005 sous la forme d'un établissement reconnu d'utilité publique. Elle s'est donnée pour objectif la réflexion, l'analyse et la capacité de proposer des choix de politiques publiques, face aux grands enjeux actuels, dans le cadre national et dans le cadre du monde globalisé (<http://www.fondation-res-publica.org>).



**Document n°7, le cinquantenaire de la réconciliation allemande.**

« François Hollande et Angela Merkel ont célébré, dimanche 8 juillet à Reims, les 50 ans de la réconciliation franco-allemande, scellée dans la cathédrale de cette ville le 8 juillet 1962 par le général de Gaulle et le chancelier chrétien-démocrate Konrad Adenauer. Ce moment hautement symbolique – à l'heure où l'Europe est en proie à une grave crise qui atteint le couple franco-allemand –, doit être *"l'occasion de réaffirmer la force de l'amitié franco-allemande et de commémorer un événement qui a marqué la mémoire collective de nos deux peuples et de l'Europe"*, a affirmé l'Elysée. La rencontre a été assombrie par la découverte samedi de la profanation d'une cinquantaine de tombes de soldats allemands de 14-18 dans un cimetière militaire des Ardennes, un acte qui a suscité l'indignation de la classe politique et auquel François Hollande a souhaité réagir. *"Aucune force obscure, et encore moins la bêtise (...), ne pourra altérer le mouvement profond de l'amitié franco-allemande"*, a-t-il déclaré aux côtés de la chancelière allemande. *"Notre amitié inspire l'Europe. Nous ne voulons pas donner la leçon. Nous entendons tout simplement montrer l'exemple"*, a aussi dit M. Hollande.

Cette cérémonie survient aussi et surtout après les turbulences du sommet européen de Bruxelles des 28 et 29 juin. François Hollande y a démontré sa volonté de sortir du traditionnel tête-à-tête franco-allemand, en appuyant les revendications de l'Italie et de l'Espagne face à la chancelière Angela Merkel. Samedi, le président français a confirmé cette option en affirmant, dans un entretien au quotidien champenois *L'Union*, que la relation franco-allemande ne devait pas être *"un directoire"* retirant tout pouvoir de décision aux autres partenaires européens.

Le président français a accueilli la chancelière allemande sous une pluie intermittente à une centaine de mètres de la cathédrale, vers laquelle ils se sont dirigés ensemble à pied sous les applaudissements de quelques centaines de personnes. Ils ont ensuite pris la parole sur le parvis de la cathédrale de Reims.

La chancelière allemande a loué *"la relation incontournable"* entre la France et l'Allemagne, soulignant qu'elle n'est *"pas exclusive"* et que chacun peut *"s'y associer"*. L'Europe confrontée à la crise traverse *"aujourd'hui une grande épreuve. Nous devons parachever au niveau politique l'union économique et monétaire, c'est un travail d'Hercule mais l'Europe en est capable. (...) Notre chance, c'est d'être unis"*, a-t-elle assuré. *"Es lebe die Deutsche Franzosische Freundschaft"*, a conclu la chancelière allemande, reprenant ensuite en français le *"Vive l'amitié franco-allemande"*, lancé par le général de Gaulle lors d'une visite d'Etat en Allemagne en 1962. Occupée par les Prussiens en 1870, dévastée par les bombardements de 14-18, lieu de reddition des nazis en 1945, la ville de Reims avait été choisie par le général de Gaulle pour sceller la réconciliation franco-allemande, en y accueillant, le 8 juillet 1962, le premier chancelier fédéral de l'après-guerre Konrad Adenauer. Il y a 50 ans, les deux hommes d'Etat *"ont osé prendre un nouveau départ, un nouveau départ extraordinaire qui a conduit au niveau international à l'une des amitiés les plus importantes, l'amitié franco-allemande"*, a dit samedi Mme Merkel dans son message vidéo hebdomadaire sur son site internet. Cette journée initie une série de manifestations organisées pour les 50 ans de la signature du traité de l'Elysée, le 22 janvier 1963, entre le général de Gaulle et le chancelier allemand Konrad Adenauer. Un texte qui fixait les objectifs d'une coopération bilatérale et marquait la réconciliation entre la France et l'Allemagne après la Seconde Guerre mondiale.

*"Entre la France et ce peuple allemand, nous voulons qu'il n'y ait désormais, demain, que de la compréhension et de l'amitié"*, avait déclaré De Gaulle en juin 1962 à Pontarlier (Doubs) en annonçant la visite officielle d'Adenauer en France, quatre ans après leur première rencontre privée dans la maison du général à Colombey-les-deux-Eglises (Haute-Marne).

Le dimanche 8 juillet 1962, les deux hommes d'Etat se retrouvaient à Mourmelon (Marne) où pour la première fois des troupes françaises et allemandes défilèrent ensemble, avant de se rendre dans la même



voiture à la cathédrale de Reims où l'archevêque François Marty célébra la "messe pour la paix". »

*Le Monde* du 8 juillet 2012.

**Document n°8**



*Le Monde* du 22 janvier 2013